

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

AFFICHÉ LE 12 AVRIL 2023

CS-220412-03

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	10
- Absents :	04
- Pouvoirs :	00

CS-220412-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DANS LE BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à neuf heures et demi, le Comité syndical dûment convoqué le trente mars deux mille vingt-trois s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence
- Mme PORTIER Myriam (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de M. BARRAUD Vincent
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

◦ ◦ ◦ ◦

Secrétaire de séance : MARY Guy

◦ ◦ ◦ ◦

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
12 AVRIL 2023**

CS-220412-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Rapport :

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigés des restes à réaliser.

La nomenclature comptable de référence (M4) encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 est de : 30 700.34€
Le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2022 est de : -277 853.00€
Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 est de : 121 597.26€
Le résultat cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2022 est de : 86 571.04 €

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2022 dans le budget principal de 2023 :

- Report en recettes de fonctionnement de la somme de 155 737,28 € correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement auquel s'ajoute le report positif de l'année précédente ;
- Report en dépenses d'investissement du déficit de 140 838.50 € correspondant au résultat négatif de clôture de la section d'investissement auquel s'ajoute le report positif de l'année précédente ;

Suite à la présentation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la seudre,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'affecter le résultat cumulé de la manière suivante sur le budget 2023 :

* Affectation en réserves = 0,00 €
(titre de recette au compte - R I - 1068 dans le budget 2023)

* Report en fonctionnement = 155 737.28 €
(reprise au compte - R F - 002 dans le budget 2023)

* Report en investissement = 140 838.50 €
(reprise au compte D I - 001 dans le budget 2023)

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,
Emmanuel CRETIN

